

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

L'an 2025 le 12 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 04 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DESJEAN, Maire.

Présents : Mmes Nicole MOULON, Nicole WUTHRICH, Marie DE VAUMAS, Thérèse BOUDOT, Emilie CHAUDRIN, Mrs. Bertrand PHILIPPON, Gilles LAVEDRINE, Philippe LOTHÉLIER, Claude-Henri NONET, Olivier CLAVAUD, Adrien VIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine GIGOT, Gérard GIGOT, Thierry PHILIPPON

Absents : Cécile TESSIER

A été nommée secrétaire : Gilles LAVEDRINE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- L'achat d'un tracteur
- L'achat d'un broyeur d'accotement

Les Membres du Conseil acceptent à l'unanimité le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil du 2 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Restructuration intérieure de la Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'étude préalable relative à la restructuration intérieure de la Mairie établie par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires. L'étude comporte les deux scénarii de travaux suivants :

- Scénario 1 : Restructuration intérieure de la Mairie,
- Scénario 2 : Restructuration intérieure de la Mairie et l'aménagement des abords extérieurs

Monsieur le Maire informe que l'Agence Cher Ingénierie des Territoires peut accompagner la Commune dans la réalisation du projet et expose aux Membres du Conseil Municipal la convention relative à l'intervention de l'Agence pour un mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au projet communal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la convention référencée C0488 présentée par Cher Ingénierie des Territoires pour un montant de 6 480 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'étude préalable établie par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu la convention proposée par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Considérant la nécessité de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la poursuite du projet de restructuration intérieure de la Mairie,

DECIDE de retenir le scénario 1,

DECIDE de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte administratif, juridique et financière nécessaire à l'exécution du projet.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes de subventions d'associations reçues en Mairie pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde les subventions 2025 suivantes :

ADMR Dun sur Auron	280,00€
Amicale des Chasseurs d'Osmary	100,00€
Amis des Ecoles	300,00€
Au Fil de L'Âge	100,00€
Union du Cher des DDEN	30,00€
Club de l'Amitié d'Osmary	300,00€
Humensia	50,00€
Tennis Club d'Osmary	500,00€
Les Clos des Poussins	100,00€
Banque Alimentaire	200,00€
Secours Populaire	150,00€
Fondation du Patrimoine	100,00€

Location et tarifs petite salle

Monsieur le Maire informe que suite à une demande d'Administré pour louer la petite salle de la salle socio-culturelle, il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs.

Monsieur le Maire propose 25€ par jour de location, tarif révisable au bout d'une année si la consommation électrique est importante.

Lorsque la salle ne sera pas rendue en bon état de propreté, chaque heure de ménage nécessaire à son nettoyage sera facturée 15 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire pour le tarif de 25€ par location,

DIT que le tarif sera révisable au bout d'une année si la consommation électrique est importante,

DIT que le règlement de la petite salle sera le même que celui de la salle socio-culturelle.

Devis pour l'achat du tracteur

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que l'Agent communal n'a pas plus de véhicule adapté et sécurisé pour faire l'entretien de toute la commune, son matériel actuel étant trop ancien.

Il est donc nécessaire d'investir.

Monsieur le Maire donne lecture du devis des Ets J. MARIÉ pour l'achat d'un tracteur CLASS ATOS d'occasion d'un montant de 31 000€ HT soit 37 200€ TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ACCEPTE le devis des Ets J. MARIÉ pour l'achat d'un tracteur CLASS ATOS d'occasion d'un montant de 31 000€ HT soit 37 200€ TTC.

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CHARGE le Maire de mandater la facture une fois l'achat effectué.

Devis pour l'achat d'un broyeur

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise AGRIFARMER pour l'achat d'un broyeur d'un montant de 10 350€ HT soit 12 420€ TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ACCEPTE le devis de l'entreprise AGRIFARMER pour l'achat d'un broyeur d'un montant de 10 350€ HT soit 12 420€ TTC.

CHARGE le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CHARGE le Maire de mandater la facture une fois l'achat effectué.

Informations diverses

- Après discussion, les Membres du Conseil Municipal décident qu'une clause sera introduite dans le règlement de la salle socio-culturelle afin de préciser que l'estrade ne peut être démontée en aucun cas ni par le personnel communal ni par les locataires de la salle.
- La pompe incendie des années 1950 sera offert à l'Association « Sauvegarde du Patrimoine des Pompiers de Menetou-Salon (SPPMS18)
- Un point sur les festivités du 13 juillet est fait.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire,

Alain DESJEAN